Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260427-2026_38-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	12	2	14

Date de convocation
22/04/2026
Date d'affichage
29/04/2026

L'an 2026, le 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, VAILLANT Nadia, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DE FONSECA Stéphanie, SANQUER Fabien, KEROAS Jean Marie, TOBIE Guillaume
Absents :
Absents excusés : FAVRE-TEMPLE Jessica
Excusé(s) ayant donné procuration : DELAUNAY René (pouvoir à Stéphane AUVRET), PITON Benoît (pouvoir à Joël CANN)
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_38 Désignation d'un représentant de la commune et de son suppléant à l'assemblée générale et au conseil de coopérative de la SCIC Fab&Co

Par délibération n°05_2022 du 26 janvier 2022, le conseil municipal a décidé d'approuver la participation de la commune au capital de la SCIC Fab&CO.

À la suite de cette participation, il importe de procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant pour siéger à l'assemblée générale et au Conseil de coopérative.

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment son article L2121-33,
Vu la délibération du 05_2022 du 26 janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Stéphane AUVRET (titulaire) et Patrice BERDER (suppléant) comme représentants de la commune de le Tréhou au sein de l'assemblée générale et du conseil de coopérative de la SCIC Fab&CO,

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN